



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/132
9 février 1999

ORIGINAL : FRANÇAIS

LETTRE DATÉE DU 9 FÉVRIER 1999, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU
CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LA CHARGÉE D'AFFAIRES PAR INTÉRIM
DE LA MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous transmettre la lettre d'Ange-Félix Patassé, Président de la République centrafricaine, au sujet des questions qui vous préoccupent (voir annexe).

Je vous serais obligée de bien vouloir faire circuler le texte de la présente lettre ainsi que de ses annexes comme document du Conseil de sécurité.

La Chargée d'affaires par intérim

(Signé) Ambroisine KPONGO

ANNEXE

Lettre datée du 9 février 1999, adressée au Président du Conseil
de sécurité par le Président de la République centrafricaine

J'ai l'honneur de vous communiquer les éléments d'information pouvant vous permettre d'apaiser les inquiétudes des membres du Conseil de sécurité (voir appendice).

Je réaffirme que toutes les dispositions seront prises pour le maintien de la paix en République centrafricaine par le dialogue et la concertation.

(Signé) Ange-Félix PATASSÉ

APPENDICE

Lettre datée du 9 février 1999, adressée au Président du Conseil
de sécurité par le Président de la République centrafricaine

Par correspondances du 8 décembre 1998 (S/1999/116, annexe) et du 23 janvier 1999 (S/1999/98, annexe), adressées au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, j'avais exprimé le souhait de voir le mandat de la MINURCA prolongé jusqu'aux élections présidentielles qui se tiendront en 1999. Ceci était en conformité avec la requête originale formulée dans ma lettre du 8 janvier 1998, par laquelle j'avais sollicité la mise en place d'une mission des Nations Unies pour superviser les élections législatives ainsi que les élections présidentielles.

Mon engagement personnel et la ferme détermination du Gouvernement à consolider le processus démocratique et à renforcer l'état de droit en République centrafricaine nous ont permis, grâce au soutien du Conseil de sécurité, d'organiser les élections législatives dans des conditions normales et à la satisfaction de tous.

En tout état de cause, le déroulement d'élections libres et transparentes ne saurait résumer la démocratie. Mais il constitue tout au moins une étape particulièrement importante de ce processus.

De même, l'état de droit, par nature respectueux des lois, règlements et engagements internationaux, ne pourrait se satisfaire d'une violation permanente des textes au nom d'une recherche absolue du consensus.

C'est pourquoi, à la suite de ces élections législatives, le retour formel à la légalité constitutionnelle doit désormais accompagner la mise en oeuvre de ce qui reste encore des Accords de Bangui.

Par ailleurs, dans la perspective du prochain retrait de la MINURCA, qui de notre souhait pourrait se faire après les élections présidentielles de 1999, il nous paraît important et urgent d'encourager et de préparer le peuple centrafricain à renouer avec ce qui garantit la survie de toute démocratie, à savoir, le respect de la légalité républicaine.

Fort de ce qui précède et surtout respectueux des principes de la séparation des pouvoirs, le Gouvernement constate et se félicite que les trois pouvoirs régulateurs de la démocratie fonctionnent désormais normalement.

Au niveau exécutif

Conformément aux dispositions de l'article 21 de la Constitution et dans l'esprit des Accords de Bangui, un Premier Ministre, provenant de la société civile, a composé son gouvernement après deux semaines d'âpres consultations avec l'opposition qui a refusé d'y entrer, sauf un seul. Les membres de ce gouvernement, choisis sur des critères de compétence et d'intégrité, sont issus de la société civile et des partis politiques.

Le nouveau Premier Ministre vient d'obtenir, en date du 1er février 1999, la confiance des députés de la nation. Actuellement, l'Assemblée nationale siège pour l'adoption de la loi des finances pour l'exercice 1999.

Au niveau juridictionnel et judiciaire

Sur le plan juridictionnel et judiciaire, dans une nette indépendance, toutes les institutions fonctionnent normalement. En ce moment, les contentieux nés des dernières élections législatives sont encore pendants devant la Cour constitutionnelle.

Au niveau législatif

Enfin, sur le plan législatif, malgré les contradictions qui ont alimenté les travaux de la première session extraordinaire consacrés à la mise en place du bureau de cette institution, l'Assemblée nationale fonctionne. Les commissions parlementaires dont la liste est jointe comprennent aussi bien les députés de la majorité que ceux de l'opposition (voir pièce jointe II).

S'agissant de la composition du bureau de l'Assemblée nationale, il convient de rappeler que toutes les fonctions au sein de ce bureau sont électives et non nominatives ou consensuelles comme au niveau de l'exécutif.

Conformément aux dispositions de l'article 48 de la Constitution, le Président de l'Assemblée nationale est élu pour une législature (cinq ans), tandis que le mandat des autres membres du bureau est renouvelable tous les ans, par élection comme l'exigent les règles du jeu démocratique dans un état de droit.

Il faut espérer que tous les députés de la nation membres des partis de l'opposition regagnent l'hémicycle dès à présent, d'une part, parce que la tradition démocratique fait de l'Assemblée nationale et non de la rue le lieu du débat politique et, d'autre part, afin qu'au moment du renouvellement du bureau, ils puissent prendre part en présentant leurs candidats, contrairement à la politique de la chaise vide qu'elle pratique actuellement.

Quant à la situation en République démocratique du Congo, et principalement dans la région de l'équateur, les éléments d'information en notre possession, fournis par les autorités congolaises et tchadiennes, attestent que cette zone frontalière à la République centrafricaine est entièrement pacifiée, ce qui conforte à la fois la position de la République centrafricaine, les pays voisins et de la MINURCA, chargée du maintien de la paix.

Par ailleurs, pour répondre à vos préoccupations relatives à la résolution des problèmes financiers et économiques, veuillez trouver ci-joint une note synthétique du Gouvernement (voir pièce jointe III).

J'espère que ces éléments susrelatés puissent contribuer à une meilleure information du Conseil.

(Signé) Ange-Félix PATASSÉ

/...

PIÈCE JOINTE I

Communiqué de presse, publié à Bangui le 13 janvier 1999

Par décret No 99.001 du 2 janvier 1999, l'Assemblée nationale a été convoquée en session extraordinaire du 4 au 18 janvier 1999.

L'ordre du jour portait sur la mise en place du bureau provisoire, conformément aux dispositions de l'article 2 du règlement intérieur de l'Assemblée nationale.

La cérémonie solennelle d'installation dudit bureau s'est déroulée le 4 janvier 1999 à 16 heures à l'hémicycle de l'Assemblée nationale, sous la présidence du député Abel Goumba, doyen d'âge.

On notait également à cette cérémonie, outre le gouvernement conduit par S. E. Michel Gbezera-Bria, Premier Ministre, chef du Gouvernement d'action pour la défense de la démocratie, celle de M. Oluyemi Adenlii, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies en République centrafricaine, ainsi que de tous les corps constitués de l'État.

Après la lecture de la liste des députés élus et le discours d'usage du Président du bureau provisoire, le député Jean-Paul Ngoupandé de Dékoa a sollicité la parole pour poser un préalable.

Le Président de la séance, en violation des dispositions du règlement intérieur, a satisfait à cette sollicitation, ce qui a provoqué la protestation des autres membres de l'Assemblée, car, conformément au règlement intérieur, le Président devait lever la séance sans débat.

Après cet incident, M. Ngoupandé a quitté la salle, suivi des autres députés de l'opposition.

Le Président de la séance, qui devait jouer le rôle d'arbitre, donc rester neutre, a cru devoir quitter la salle ainsi que les autres membres du Bureau d'âge de l'opposition, sans lever la séance, ni prendre congé de ses invités.

Seule Mme Zane-Fé Touam-Bona, vice-doyenne d'âge, était restée en salle avec ses collègues députés de la majorité. Ainsi depuis cette date, le Président du bureau provisoire de l'Assemblée nationale n'a pas cru devoir convoquer les autres membres du bureau pour fixer le programme du travail devant aboutir à la mise en place du bureau définitif.

Il convient de rappeler que la Constitution du 14 janvier 1995 dispose en son article 48 que l'Assemblée nationale élit son président pour la durée de la législature dans les huit premiers jours de son installation. Ce qui signifie que le nouveau président de l'Assemblée nationale devait être élu au plus tard le lundi 11 janvier 1999.

Le Président du bureau provisoire de l'Assemblée nationale, sans consulter les autres membres du bureau, a fait diffuser un communiqué demandant à tous les

députés de se retrouver à l'Assemblée nationale le lundi 11 janvier 1999 à 10 heures pour la mise en place du bureau définitif.

Le 11 janvier 1999, tous les députés s'étaient retrouvés à l'hémicycle de l'Assemblée nationale, comme souhaité par le Président du Bureau d'âge.

L'opposition sollicite la parole et, au grand étonnement de la salle, soulève cette fois-ci le problème de l'attribution des postes du Bureau de l'Assemblée nationale qui, selon cette opposition, devait se faire par consensus, au lieu de l'affaire "Koudoufara".

D'après cette opposition donc, la présidence de l'Assemblée nationale devait lui revenir d'office, avec en plus une vice-présidence, un poste de questeur, un poste de secrétaire et un poste de membre du Bureau.

La majorité présidentielle se contenterait pour sa part de deux vice-présidences, dont la première, un poste de questeur, un poste de secrétaire et deux postes de membre du Bureau.

Après plusieurs heures de discussions et, pour éviter que celles-ci ne prennent l'allure de débats en plénière, il a été convenu que chaque "état-major" se retire pour se concerter en aparté.

À la reprise de séance fixée à 16 heures, l'obstination de l'opposition pour l'occupation du perchoir n'avait toujours pas varié : "Présidence de l'Assemblée nationale ou rien".

C'est dans ces conditions que le Président du Bureau d'âge devait déclarer qu'il prenait ses responsabilités de ne pas présider à la mise en place d'un bureau dont le vote se passera de manière mécanique.

Eu égard à tout ce qui précède, les députés de la majorité, réunis le 11 janvier 1999 à l'hémicycle de l'Assemblée nationale, ont pris acte de cette déclaration du député Abel Goumba, Président du Bureau d'âge.

Considérant et constatant que ledit bureau d'âge a fait défection, ils en déduisent que ce bureau d'âge mis en place le 4 janvier 1999 s'est disqualifié.

Afin de permettre la mise en place du bureau définitif dans les délais réglementaires, ils ont décidé, le 11 janvier 1999 à 18 h 30, de constituer un nouveau bureau provisoire composé de la manière suivante :

Présidente du bureau provisoire, doyenne d'âge

Marie-Josèphe Zane-Fé Touam-Bona

Membres

Gabriel Dotte Badekara

Maguelé Poutya

Jean Sayo

Jean-Michel Mandaba

Théophile Ganro
Dieudonné Koudoufara

Le bureau ainsi constitué s'est immédiatement acquitté de sa mission en mettant en place le bureau définitif de l'Assemblée nationale, qui se compose de la manière suivante :

Présidence

Président : député Luc-Apollinaire Dondon Konamabaye
Premier Vice-Président : député Guy Ningata
Deuxième Vice-Président : député Simon Moussapiti
Troisième Vice-Président : député Faustin Montsoki

Questure

Député Marie Agaba
Député Michel N'gako

Secrétariat parlementaire

Premier Secrétaire parlementaire : député Dieudonné Gomitou
Deuxième Secrétaire parlementaire : député Dieudonné Koudoufara

Membres

Député Luc Guela
Député Rigaud Nguialo
Député Pierre Selessoui

Le Président de l'Assemblée nationale

(Signé) Luc-Apollinaire Dondon Konamabaye

PIÈCE JOINTE II^aCommissions parlementaires

COMMISSION AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Numéro	Noms et prénoms	Partis politiques	Observations
01	Maitart Djim-Arem	MLPC	Majorité
02	Ningata, Guy	MLPC	Majorité
03	Dondon-Konamabaye, Luc-Apollinaire	MLPC	Majorité
04	Ngoagbada Kouzoutchiam, Simon-Silas	ADP	Opposition
05	Malemindou, Joseph	FPP	Opposition
06	Dombia Dobélé, Emmanuel	MLPC	Majorité
07	Mamadou Raïkina, Moïse	MLPC	Majorité
08	Deguère, Marc	MLPC	Majorité
09	Pobori-Ndong, Barthélémy	Indépendant	Majorité
10	Koudoufara, Dieudonné	MLPC	Majorité
11	Ngoupandé, Jean-Paul	PUN	Opposition
12	Moningué, Anne-Marie	MDD	Opposition
13	Nakombo-Yani, Blaise	RDC	Opposition
14	Pingama, Joseph	RDC	Opposition
15	Aubertel, Jean-Claude	RDC	Opposition

^a ADP, Alliance pour la démocratie et le progrès; FODEM, Forum démocratique pour la modernité; FPP, Front patriotique pour le progrès; MDD, Mouvement pour la démocratie et le développement; MLPC, Mouvement de libération du peuple centrafricain; PLD, Parti libéral démocrate; PSD, Parti social démocrate; PUN, Parti d'union nationale; RDC, Rassemblement du peuple centrafricain; UPR, Union pour la République.

COMMISSION ÉCONOMIQUE, FINANCES ET PLAN

Numéro	Noms et prénoms	Partis politiques	Observations
01	Nguialo, Rigaud	MLPC	Majorité
02	Ngama, Joseph Gérard	MLPC	Majorité
03	Doumsou, Martin	MLPC	Majorité
04	Agba, Marie	MLPC	Majorité
05	Guela, Luc	MLPC	Majorité
06	Sorongopé, Éric	MLPC	Majorité
07	Mandaba, Jean-Michel	MLPC	Majorité
08	Ganro, Théophile	MLPC	Majorité
09	N'Gako, Michel	MLPC	Majorité
10	Gbeti, Jacob	RDC	Opposition
11	Modiba Béné, Nouyogodé	PSD	Opposition
12	Goumba, Abel	FPP	Opposition
13	Maguélé, Poutya	MLPC	Majorité
14	Soussou, Fidèle	MLPC	Majorité
15	Kolingba, Désiré	RDC	Opposition
16	Nakombo, Émile Gros-Raymond	RDC	Opposition

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES ET ÉDUCATION

Numéro	Noms et prénoms	Partis politiques	Observations
01	Mossambou, Moctar Samuel	PSD	Opposition
02	Yangongo-Boganda, Alphonsine	MDD	Opposition
03	Bounguinza, Jean-Marius	MLPC	Majorité
04	Wafio, Marie	MLPC	Majorité
05	Zane-Fé Touam-Bona, Marie-Josèphe	Indépendant	Majorité
06	Touba, Théophile	RDC	Opposition
07	Sanzé, Jacques	MLPC	Majorité
08	Wougané, Philippe	RDC	Opposition
09	Andjigbo-Djanga, Alain Albert	RDC	Opposition
10	Kolissio, Gilbert	ADP	Opposition
11	Yamété, Martin	MLPC	Majorité
12	Yandé, Jean-Bruce	MLPC	Majorité
13	Salé, Georges	MLPC	Majorité
14	Mberio, Albert	MLPC	Majorité
15	Kolingba, Mireille	RDC	Opposition
16	Ngboukouzou, André	RDC	Opposition

COMMISSION DÉFENSE

Numéro	Noms et prénoms	Partis politiques	Observations
01	Patassé, Lucienne	MLPC	Majorité
02	Koazo, Thomas	MLPC	Majorité
03	Selessoui, Pierre	MLPC	Majorité
04	Zackaria Oumar Abdraman	FPP	Opposition
05	Koumandé, Jacques	MLPC	Majorité
06	Laninga, Bastos Gaston	PSD	Opposition
07	Malendoma, Timothée	Forum civique	Opposition
08	Massi, Charles	FODEM	Opposition
09	Gamba, Louis-Pierre	RDC	Opposition
10	Guitoka, David	RDC	Opposition
11	Bongolapé, Simon	MDD	Opposition
12	Zouhoutou, Jean-Michel	PUN	Opposition
13	Baketo, Jean	PUN	Opposition
14	Oubat-Tessoubé, Jean-De Dieu	RDC	Opposition
15	Dobot-Zéro, Paulin Germain	RDC	Opposition
16	Sébalé, Hilaire	Indépendant	Opposition

COMMISSION INTÉRIEURE, LOIS ET AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Numéro	Noms et prénoms	Partis politiques	Observations
01	Otokpio, Daniel	UPR	Opposition
02	Meiganga, Jean-Marc	MLPC	Majorité
03	Sanghamy-Kilo, Alphonse	MLPC	Majorité
04	Zabio Maa Zabio	MLPC	Majorité
05	Endjimoungou, Patrice	FPP	Opposition
06	Ganikpio, Albert Simplicie	ADP	Opposition
07	Ndebouli, Albert	MLPC	Majorité
08	Gbanga, Fidèle	MLPC	Majorité
09	Boua, Barthélémy	MLPC	Majorité
10	Pouzère, Henri	Indépendant	Opposition
11	Yembé, Jacques	MDD	Opposition
12	Doubané, Charles	ADP	Opposition
13	Balenguélé-Zarambaud, Marguerite	RDC	Opposition
14	Ndophort-Nakombo, Hubert	RDC	Opposition
15	Mokolé, Jean-Marie	MDD	Opposition

COMMISSION ÉQUIPEMENT ET COMMUNICATIONS

Numéro	Noms et prénoms	Partis politiques	Observations
01	Sayo, Jean	MLPC	Majorité
02	Montsoki, Faustin	MLPC	Majorité
03	Gassicard, Jean-Pierre Félix	RDC	Opposition
04	Katekondji, Joseph	PSD	Opposition
05	Maidy, Nestor	FPP	Opposition
06	Kezza-Koyangbo, Cymossi Étienne	ADP	Opposition
07	Nderegandji, André	MLPC	Majorité
08	Neby Issa, Michel	MLPC	Majorité
09	Zoufouck-Ouilibona, Jean-Guy	MLPC	Majorité
10	Goyango, Joachim	FODEM	Opposition
11	Alleas Zackaria	RDC	Opposition
12	Gbeda, Roger	RDC	Opposition
13	Molomadon, Brice-Rufin Léon	MDD	Opposition
14	Sidik Younouss	MLPC	Majorité
15	Langandji, Daniel	RDC	Opposition

COMMISSION PRODUCTION, RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT

Numéro	Noms et prénoms	Partis politiques	Observations
01	Gobolo, David	MLPC	Majorité
02	Gomitoua, Dieudonné	PLD	Majorité
03	Moussa Ndoa, Étienne	MLPC	Majorité
04	Nganamandji, Pierre Login	MLPC	Majorité
05	Orokas, Félix	MLPC	Majorité
06	Doté Badekara, Gabriel	MLPC	Majorité
07	Moussapiti, Simon	MLPC	Majorité
08	Yakata, David	RDC	Opposition
09	Biloki, Antoine	PUN	Opposition
10	Niakangou, Alphonse	MLPC	Majorité
11	Maleguia, Joseph	MLPC	Majorité
12	Dassinou, Pierre	MLPC	Majorité
13	Malendélé-Laguerre, Alphonse	PSD	Opposition
14	Dimbélé, Mathurin	PLD	Majorité
15	Aladji Ibrahim	MLPC	Majorité

PIÈCE JOINTE III

Note sur l'évolution du programme d'ajustement structurel,
publiée à Bangui le 6 février 1999

I. RÉFORMES STRUCTURELLES

A. Filière coton : adoption d'un train de mesures pour
assurer la pérennité de la filière coton avant la
mise en place des crédits de campagne

Le déficit prévisionnel de la filière a été estimé à 4,3 milliards de francs CFA. Après plusieurs réunions avec les opérateurs économiques de la filière : État, SOCOCA, banquiers, transporteurs et Agence française de développement (AFD), des solutions ont été avancées :

- L'État s'engage à subventionner la filière à concurrence de 1 677 milliards de francs CFA. Ce montant est inscrit dans le budget de 1999;
- Les efforts internes de la SOCOCA et la renégociation des contrats de transport sont estimés à 800 millions de francs CFA;
- L'État a saisi les partenaires AFD et la Compagnie française pour le développement des fibres textiles pour un appui afin de compléter le déficit. L'AFD a répondu favorablement à cette requête sous quelques conditionnalités. Ceci a permis d'apaiser les financiers de la filière qui ont bouclé le financement de la campagne. Cette campagne a déjà démarré et 6 000 tonnes de coton sont en train d'être acheminées au port de Douala.

Pour une solution durable, une table ronde sur la filière est en préparation. Elle doit regrouper tous les intervenants de la filière y compris les représentants des producteurs.

B. PETROCA

Les discussions sont suffisamment avancées : pratiquement tous les points de préoccupation de part et d'autre ont fait l'objet d'accord entre les deux parties. Un rendez-vous est fixé dans la semaine du 8 au 13 février à Paris pour le bouclage du protocole d'accord.

C. Adoption des actes juridiques pour clôture définitive,
des opérations de liquidation de certaines entreprises
et de quatre banques d'État ayant cessé leur activité

Les entreprises financières suivantes ont été liquidées par ordonnance. Il s'agit de la Banque nationale de développement, la Banque africaine d'investissement, la Banque nationale centrafricaine de dépôts et de LONACA.

Les entreprises non financières suivantes ont été liquidées par ordonnance : Lorombois, Centra-Hydro, Librairie centrafricaine, Société

centrafricaine d'exploitation forestière et industrielle, SALCAPA, SOCALIMINE et SOCALIMEX.

La liquidation des entreprises suivantes est en cours de réalisation : la Banque de crédit agricole et de développement, la Caisse de stabilisation et de péréquation, le SNH et le Conseil centrafricain des chargeurs. Il s'agit tout simplement de remettre en ordre les titres fonciers, objet de promesse d'hypothèque afin de faciliter par la suite la réalisation des actifs par l'organisme qui doit poursuivre le recouvrement.

D. Restructuration des entreprises publiques

Les autres entreprises ont des dossiers constitués et transmis à l'Assemblée nationale pour ce qui concerne :

- La fusion pour l'Office national de la main-d'oeuvre et l'Organisation nationale interprofessionnelle de formation et de perfectionnement;
- La liquidation de la Société nationale des eaux pour une réorganisation de la Société de distribution d'eau en Centrafrique.

II. MESURES BUDGÉTAIRES

A. Structure des prix des produits pétroliers et perception de droits et taxes dus par PETROCA à l'État et au Fonds routier

À ce sujet, un arrêté interministériel déterminant la nouvelle structure des prix des produits pétroliers est signé depuis le mois de novembre 1998. L'application de cette mesure est entrée en vigueur aussitôt.

En ce qui concerne la perception des arriérés de droits et taxes dus par PETROCA à l'État et au Fonds routier, des opérations de pointage sont en cours de réalisation et le cabinet international SODETEG (Société des études techniques d'entreprises générales), qui a élaboré le rapport sur les dettes intérieures, est invité pour la semaine prochaine à Bangui pour parfaire ce dossier avant la revue du Fonds monétaire international (FMI).

B. Émission des avis d'échéance due sur la dette rétrocédée aux entreprises publiques

Des opérations de recensement de la dette rétrocédée aux entreprises publiques ont été effectuées. Des ordres de recettes ont été élaborés et transmis aux entreprises concernées.

C. Rapprochement systématique de la valeur des émissions douanières pour l'importation et pour les exportations de bois avec les valeurs certifiées par la société privée de contrôle et renforcement de la procédure des exportations du diamant

Cette mesure est réalisée de manière permanente à ce jour par la Direction générale des douanes et droits indirects et la SGS. Un tableau récapitulatif reprenant les résultats atteints est déjà établi. Quant à ce qui relève du renforcement des procédures de sécurisation physique des exportations du diamant, un avenant au contrat de la SGS est en cours de finalisation. Une mission de la SGS s'est rendue à Bangui le 15 janvier 1999 et a débattu cet aspect du dossier avec le Premier Ministre et le Ministre délégué aux finances chargé du budget. Des propositions d'organisation pratique de ces dispositions sont attendues de la part de la SGS.

III. REPÈRES

A. Achèvement de la dette intérieure

Les travaux sont dans la phase de finalisation. Le cabinet international SODETEG est attendu à Bangui pour la semaine prochaine pour les derniers pointages.

B. Restructuration de la Banque internationale centrafricaine

Les avis d'appel d'offres pour la privatisation de la Banque internationale centrafricaine (BICA) ont été lancés, et un protocole d'accord a été signé entre les différents partenaires le 26 décembre dernier (la belge et la COFIPA). Le capital est à ce jour entièrement libéré à la fois par les partenaires étrangers et les nationaux. La restructuration de la BICA est donc effective.

C. Restructuration de l'Union bancaire en Afrique centrale

Les discussions sont en cours entre le Gouvernement, les partenaires intéressés par la privatisation de l'Union bancaire en Afrique centrale (UBAC) et la Banque mondiale. Celle-ci vient de terminer une série de consultations auprès de grandes banques extérieures pour la reprise de l'UBAC. Les résultats de cette consultation sont attendus très prochainement.

D. Paiement par l'État de sa participation au capital de la Banque populaire maroco-centrafricaine

Cette participation de l'État est inscrite dans le projet du budget de l'exercice 1999.

E. Adoption d'une loi de finances conforme aux objectifs du programme révisé en ce qui concerne la suppression des recettes affectées à l'exception du Fonds routier, de fonds affectés à l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale et du FIDE

Cette mesure est contenue dans le projet de loi de finances pour l'exercice 1999.

F. Privatisation de la Société d'énergie centrafricaine

Des opérations d'appel d'offres restreintes ont été engagées ensemble avec la Banque mondiale. Quelques réponses sont enregistrées par la Commission de privatisation des entreprises publiques. Cette opération menée conjointement avec la Banque mondiale suit normalement son cours.

IV. COMMENTAIRES SUR LES FINANCES PUBLIQUES

Au 31 décembre 1998, les résultats estimés sont les suivants :

a) Au niveau des recettes publiques (en base trésorerie), les réalisations d'élèvent à 44 milliards 219 millions de francs CFA contre 29 milliards 160 millions en 1997, soit un accroissement de plus de 52 %, ce qui confirme l'ampleur des efforts consentis pour la réalisation de ce résultat. Ces réalisations de 90 % des prévisions demeurent, cependant, légèrement en deçà des prévisions fixées à 49 milliards 37 millions de francs CFA;

b) Au niveau des dépenses publiques, les réalisations s'élèvent à 56 milliards 913 millions de francs CFA contre 29 milliards 739 millions en 1997. Ces réalisations sont nettement en deçà des prévisions fixées à 63,6 milliards de francs CFA, soit un taux de réalisation de 89 %. Elles sont ainsi réparties : i) dépenses courantes pour 20 milliards 351 millions de francs CFA; ii) dépenses en capital pour 921 millions de francs CFA; iii) règlement de la dette pour 11 milliards 266 millions de francs CFA; iv) arriérés pour 24 milliards 375 millions de francs CFA; et v) opérations de trésorerie à hauteur de 436 millions de francs CFA;

c) L'exécution budgétaire en base trésorerie fait ressortir une importante mobilisation des encaissements par rapport à l'année précédente en dépit de nombreuses difficultés rencontrées surtout au cours du dernier trimestre de 1998. Il s'agit notamment de :

- L'impact de la crise asiatique qui a commencé à toucher sérieusement l'économie de la République centrafricaine, à travers le secteur du bois, du diamant et du coton;
- La guerre dans les deux Congo qui a bloqué l'approvisionnement en carburant par Kinshasa et des marchandises par le chemin de fer Congo/océan;
- La grève des transporteurs camerounais a empêché l'approvisionnement par cette voie pendant plus d'un mois.

Le pays a été totalement asphyxié pendant le dernier trimestre de 1998. Il a fallu des actions politiques au plus haut niveau pour décanter la situation vers le mois de novembre 1998. Compte tenu des élections législatives, les opérateurs économiques ont observé l'attentisme jusqu'à la fin de l'année.

Par ailleurs, le schéma financier, initialement retenu, prévoyait des entrées de fonds extérieurs à la fin de décembre 1998 (FMI, Banque mondiale, Banque africaine de développement) pour plus de 16 milliards de francs CFA. Ces entrées de fonds n'ont pas été effectives alors que de grosses échéances prévues pour la fin de l'année sont demeurées exigibles.

Malgré ses difficultés et conformément à la détermination du Gouvernement à maintenir le programme d'ajustement structurel, la priorité a été accordée aux échéances FMI, Banque mondiale (2,5 milliards de francs CFA à la fin de décembre) au détriment des salaires des fonctionnaires. À la date d'aujourd'hui, nous sommes en règle vis-à-vis des deux institutions et nous espérons qu'après la revue, nous pourrions disposer des flux financiers inverses pour accompagner les efforts internes.
